

# Compte rendu de la Réunion du Conseil d'école exceptionnel

Lundi 22 janvier 2018

Salle dite « d'anglais » de l'école Jacques-Yves Cousteau de Bignoux (86800)

## Présents :

Les représentants de la mairie : Mme Lassus, Mme Rapiteau, M. Thévenet

La représentante de parents d'élèves : Mme Furet

Les enseignants : Mme Bonnet et Mme Colin

## Excusés :

Mme Rallet, IEN

M. Bourriaud, M. Belmokadem, M. Caillot, enseignants

M. Garcia, maire

Mme Neveu, Mme Villard, représentantes des parents.

Rédacteur : Mme Bonnet

Ordre du jour : Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018-2019

Début de réunion : 18h

Mme Colin rappelle la demande institutionnelle concernant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée prochaine.

Un sondage a été réalisé par la mairie sous la forme d'un questionnaire qui a été distribué mi-décembre aux 62 familles de l'école.

Il y a eu 48 retours :

- 31 retours pour le maintien à 4.5 jours avec des horaires identiques à ceux de 2017-2018

- 17 retours pour une demande de dérogation pour passer à 4 jours

Une discussion s'engage sur le rythme le plus adapté à l'enfant. Les besoins et rythmes ne sont pas les mêmes pour les enfants de maternelle et les plus vieux d'élémentaire. Une journée de coupure peut être adaptée pour les plus jeunes mais laisserait place à la discontinuité pour les plus grands.

A ce jour il n'y a pas d'accueil prévu les mercredis matins sur le centre de loisirs de Sèvres. Il n'y aurait pas non plus d'accueil périscolaire à Bignoux les mercredis matins s'il n'y avait pas classe.

Mr Thévenet confirme qu'il y a possibilité de garderie les mercredis de 11h à 12h30 qu'il y ait les TAP ou pas. A la rentrée prochaine, la reconduction des TAP n'est pas une certitude. S'il n'y avait pas de subvention, les activités ne seraient pas reconduites, l'accueil en garderie serait alors certainement important. Le groupe pourrait être divisé et l'accueil se ferait dans différents lieux (garderie, grande salle de l'école...).

**Vote du projet pour la rentrée 2018-2019 : Organisation du temps scolaire identique à celui de 2017-2018**

**6 votants : 6 pour, 0 contre, 0 abstention**

Le document à transmettre aux services de l'Inspection est complété et remis à Mr Thévenet pour avis de la mairie. Il se charge de la transmission auprès de l'Inspection. Le DASEN statuera après les deux avis (Conseil d'école et mairie). La copie du document sera affichée sur le tableau à l'entrée de l'école.

Fin de réunion : 18h30

Date du prochain Conseil d'école : Lundi 5 février 2018 à 18h30

Secrétaire :  
Nathalie Bonnet

Présidente :  
Lydia Colin

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2018-2019** (cocher la case correspondante) :

**Organisation du temps scolaire identique à l'année scolaire 2017-2018**

**Organisation du temps scolaire différente, dont les modalités sont indiquées dans le tableau ci-dessous**

Elèves concernés : <u>PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2</u> <u>CM1 - CM2</u>					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h	
Mardi	9h	12h	13h30	16h	
Mercredi	9h	11h			
Judi	9h	12h	13h30	16h	
Vendredi	9h	12h	13h30	16h	

■ **A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2018-2019 :**

*les mercredis de 11h à 12h*

**Date de présentation du projet au conseil d'école :** *22.01/2018*

**Avis du Conseil d'école**

Favorable

Défavorable

Indiquer les résultats du vote : *100%*

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du directeur :

*Lydia COLIN*

Date / Signature

*22/01/2018*



**Ecole Primaire Jacques Yves Cousteau**

1 rue de la Forêt

86800 BIGNOUX

ce.0860125u@ac-poitiers.fr

Tel. : 05 49 61 21 53